

CMD/EA

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	05.09.2022	D700	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	FORUM DE FLERS AGGLO CONCERT « LES FRANGINES » TARIFICATION MODIFICATIF
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, reçue en sous-préfecture le 11 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 2,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	05 SEPTEMBRE 2022
Date de mise en ligne sur le site internet	05 SEPTEMBRE 2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	05.09.2022	D700	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Par délibération n° 2020-7 du 11 juillet 2020, modifiée par délibération n° 2020-169 du 15 décembre 2020, puis par délibération n° 2021-386 du 7 octobre 2021 et enfin par délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, une grille tarifaire a été approuvée pour la billetterie des grands concerts organisés par Flers Agglo au Forum.

Dans le cadre de sa programmation de concerts de musiques actuelles, Flers Agglo avait prévu de recevoir en concert Les Frangines le 23 octobre 2020. Après deux reports, ce concert aura lieu au Forum de Flers le **vendredi 4 novembre 2022** à partir de 20 h.

Par décision n° D568 du 25 mars 2022, une grille tarifaire avait été adoptée pour la billetterie de ce concert, classé dans la catégorie des « Spectacles/concerts courts ou peu coûteux ».

En application de l'actualisation des délégations du conseil au président adoptée en conseil du 7 avril 2022, des modifications sont proposées pour la grille tarifaire :

- 25 € par personne en tarif « Adultes »
- 12,50 € par personne en « tarif réduit » (conditions : enfants jusqu'à 18 ans / étudiants jusqu'à 28 ans / demandeurs d'emploi / bénéficiaires des minima sociaux / personnes en situation de handicap)
- - 92 % du tarif plein pour des personnes bénéficiant de l'opération de médiation culturelle « Culture et lien social » soit 2 €/personne (en lien avec les associations Solidarité bocage, Restos du cœur, Secours populaire, Secours catholique)
- - 92 % du tarif plein pour les personnes appartenant aux foyers présents dans les actions d'insertion sociale collective du CCAS de Flers, soit 2 €/personne

La grille de la prévente jusqu'au **4 octobre 2022** s'ajuste ainsi :

- 20 € par personne en « Tarif Adultes »
- 10 € par personne en « tarif réduit » (conditions : enfants jusqu'à 18 ans / étudiants jusqu'à 28 ans / demandeurs d'emploi / bénéficiaires des minima sociaux / personnes en situation de handicap)

NB : les décotes prévues plus haut s'appliquent à l'identique en période de prévente.

Prévente (jusqu'au 4 octobre 2022)		Vente normale (entre le 4 octobre et le 4 novembre 2022)	
Tarif plein	20 €	Tarif plein	25 €
Tarif réduit	10 €	Tarif réduit	12,50 €
Tarif médiation culturelle	2 €	Tarif médiation culturelle	2 €

La jauge est fixée à 650 places assises maximum en placement libre.

La billetterie est ouverte à l'Office de tourisme de Flers et dans les médiathèques de Flers Agglo jusqu'au jour du concert. La vente sera aussi proposée en début de soirée au Forum le jour du concert si la jauge n'est pas complète.

Les Atouts Normandie et les Pass culture seront acceptés comme moyens de paiement total ou partiel, de même que le dispositif Pass+ (7 € de réduction par personne sur présentation du justificatif).

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	05.09.2022	D700	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Les plateformes de billetterie en ligne Weezevent et Ticketnet seront également utilisées pour la vente dématérialisée, dans le cadre des conventions signées ou à signer avec chacune. La jauge sera, le cas échéant, partagée entre les différents canaux de vente.

Il est également proposé de réserver 60 billets exonérés sur la billetterie, à affecter sous forme d'invitations réparties comme suit dans un but de promotion/communication :

- 20 invitations pour le producteur
- 20 invitations pour les partenaires (presse, sponsors, autres)
- 20 invitations pour l'organisateur

Le Président :

DECIDE d'adopter ces tarifs pour le concert des Frangines à Flers, le vendredi 4 novembre 2022, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220905-D700-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2022

Publication : 05/09/2022